

Syndic	<i>M. le Syndic</i>
Municipaux	<i>Membres</i>
R _{le}	27 AVR. 2009/0436
Divers	<i>BT</i>

CONSEIL COMMUNAL DE SAINT-LEGIER – 20 AVRIL 2009

INTERPELLATION : PARTICIPATION DE LA POPULATION POUR LE PROJET
D'AGGLOMERATION DE LA RIVIERA

Les projets d'agglomération sont des instruments de planification territoriale évolutifs et à long terme. Ils permettent de coordonner le développement dans différents domaines à l'échelle de l'agglomération. Ils s'appuient sur des collaborations horizontales (communes) et verticales (Confédération-canton-régions-communes).

Plus de 30 projets d'agglomération ont été déposés à Berne fin 2007. Ils concernent la majorité des habitants des villes ou des agglomérations qui totalisent entre elles 75% de la population suisse. Chacun de ces projets compte sur un cofinancement fédéral dans le domaine des infrastructures de transports. Dans son rapport « Politique des agglomérations de la Confédération », le Conseil fédéral affirme dès décembre 2001 son engagement actif lié à des incitations ciblées pour un développement durable en matière territoriale.

L'objectif de mon interpellation du 4 juin 2007, dont le contenu est toujours d'actualité, visait à tenter de rattraper le retard pris par la Riviera, notamment ses instances régionales que sont la conférence des syndicats, la CORAT et le SAI, pour déposer son projet auprès de la Confédération

Si l'on en croit les départements cantonaux compétents, le projet d'agglomération de la Riviera est aujourd'hui en cours d'élaboration. Le but de la présente interpellation est de s'assurer que la participation de la population est intégrée dès le départ du processus d'élaboration.

En effet, des règles et critères d'attribution ont été édictés pour pouvoir bénéficier des contributions fédérales. Les projets d'agglomération doivent remplir des exigences de base dans plusieurs domaines, en particulier en matière de participation du public au projet.

Considérant que gérer le développement urbain, les transports et les besoins liés au territoire demande de regarder au-delà des frontières politiques, je souhaite interpellier la Municipalité en posant les questions suivantes :

- La Municipalité fait-elle sienne la règle de participation du public au projet d'agglomération de la Riviera?
- La Municipalité va-t-elle s'engager auprès de ses partenaires pour que la procédure participative soit réellement mise en œuvre ?
- La Municipalité va-t-elle informer régulièrement la population de l'existence d'une telle procédure, afin que les habitants puissent effectivement bénéficier de ce droit démocratique ?

Yves Filippozzi, conseiller communal.

Yves Filippozzi

Schwarz

M...

M...